

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 51

25 janvier 2007

### SOMMAIRE

Accenture SCA .....	2448	Luxembourg Placement Fund Manage- ment Company S.A. ....	2416
Advent Oxo S.à r.l. ....	2426	Multi Star Holdings S.à r.l. ....	2415
Amer Sports Luxembourg S.à r.l. ....	2446	Nutrigym S.à r.l. ....	2443
Aruba Properties S.A. ....	2434	Nutrigym S.à r.l. ....	2443
Atlantic S.A. ....	2415	Nvision S.A. ....	2445
Chantegrive Holding S.A. ....	2415	Overton Investments S.A. ....	2425
DEO S.à r.l. ....	2448	Oyster .....	2441
Dexa Invest S.A. ....	2442	Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l. ....	2432
Energy Enterprises Holding S.A. ....	2414	Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l. ....	2434
Escatel S.A. ....	2442	P&F Capital S.à r.l. ....	2434
Gem-World .....	2442	Phoedra S.à r.l. ....	2447
Gonder Holding S.A. ....	2441	Pradera Central Militari S.à r.l. ....	2418
Great German Stores E .....	2441	Prima Investment S.A. ....	2440
IMG Investment Holding S.A. ....	2447	QCP GCO Investments A S.à r.l. ....	2435
Insight European Real Estate Finance S.à r.l. ....	2443	QCP GCO Investments II S.à r.l. ....	2435
Insight European Real Estate Finance S.à r.l. ....	2445	QCP GCO Investments S.à r.l. ....	2436
Insight European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l. ....	2445	Riverside Europe Engineering Luxem- bourg S.à r.l. ....	2407
Intruma Administrations (Luxembourg) S.à r.l. ....	2439	Riverside SP Luxembourg, S.à r.l. ....	2407
Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l. ..	2437	Saint Hilaire Finance S.A. ....	2425
Invista European Real Estate Finance S.à r.l. ....	2443	San Marino Investments S.à r.l. ....	2425
Invista European Real Estate Finance S.à r.l. ....	2445	Scofield Corporation S.à r.l. ....	2409
Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l. ....	2445	Seabird S.A. ....	2418
JBC Ventures S.A. ....	2445	Seli Invest S.à r.l. ....	2402
JER Baywatch GP-B S.à r.l. ....	2439	Sercom Management Holding S.A. ....	2417
Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company .....	2436	Société Pan Européenne d'Assurance-Vie S.A. ....	2437
Kadant Luxembourg S.à r.l. ....	2446	Socoagri, S.à r.l. ....	2442
Labrea Holding S.A. ....	2440	Solutex S.A. ....	2446
Laccolith S.A. ....	2448	Sunmoon S.A. ....	2436
Lunemond S.A. ....	2447	Takeoff Luxco 1 S.à r.l. ....	2440
		Tec Equipments S.A. ....	2441
		The Majestic Holding S.A. ....	2435
		Xenophon S.à r.l. ....	2439

**Seli Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 122.001.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Ton Zwart and Fabrice Geimer, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SELI INVEST, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:  
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Ton Zwart et Fabrice Geimer, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin

d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, engager ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SELI INVEST, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Zwart, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 90, case 4. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007001752/242/285.

(060133007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

**Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Riverside SP Luxembourg, S.à r.l.).

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.772.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of November,  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING, LLC, [formally named RIVERSIDE EUROPE SECURITY PRINTING, LLC] a limited liability company organized and existing under the laws of the State of the Delaware, United-States of America, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of the Delaware under number 4185602,

hereby represented by Ms. Elisabeth Guissart, attorney-at-law, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given at New-York, on 14 November 2006.

I. The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole shareholder of RIVERSIDE SP LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.772, incorporated by deed of the undersigned notary on 10 August 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1992 on October 24, 2006. The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change of the name of the Company into RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.
2. To amend of article 1, third paragraph, of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove.
3. To accept the resignation of Mr Hans-Henning von Oertzen's as Manager of the Company.
4. To appoint Class A and Class B Managers.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1, third paragraph, of the Articles of Incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 1. Form, Name, third paragraph** . The Company will exist under the name of RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr Hans-Henning von Oertzen, as Manager of the Company.

The sole shareholder resolves to appoint the following as Class A and Class B Managers of the Company for an unlimited period:

*Class A Manager:*

- Mr. Christophe Fasbender, director, born in Arlon (Belgium), on 6 December 1977, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

*Class B Managers:*

- Mr. Volker Schmidt, director, born in Hameln (Germany), on 2 December 1964, residing at 7 Schlesierweg, 85737 Ismaning (Germany);

- Mr. Kai Köppen, director, born in Munich (Germany), on 11 October 1962, residing at Josephsbürgerstrasse 142 A, Munich (Germany).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING, LLC, [originellement dénommée RIVERSIDE EUROPE SECURITY PRINTING, LLC] une société organisée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United-States of America, enregistré après du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 41855602, ici représentée par Mademoiselle Elisabeth Guissart, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à New York, le 14 novembre 2006;

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de RIVERSIDE SP LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (la «Société»), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 118.772, constituée suivant acte passé par devant le notaire soussigné le 10 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1992 du 24 octobre 2006. Les Statuts de la Société n'ont à ce jour pas été modifiés.

III. La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement du nom de la Société en RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.
  2. Modification de l'article 1<sup>er</sup>, troisième paragraphe, des Statuts de la Société, de sorte à refléter la résolution prise ci-dessus.
  3. Acceptation de la démission de Mr Hans-Henning von Oertzen en tant que Gérant de la Société.
  4. Nomination des Gérants de Catégorie A et B.
- a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.



En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>, troisième alinéa, des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination - 3<sup>e</sup> alinéa.** La Société adopte la dénomination RIVERSIDE EUROPE ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Hans-Henning von Oertzen en tant que Gérant de la Société.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de désigner les personnes suivantes comme Gérants de catégorie A et B de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Christophe Fasbender, directeur, né à Arlon (Belgique), le 6 décembre 1977, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Volker Schmidt, directeur, né à Hameln (Allemagne) le 2 décembre 1964, résidant au 7 Schlesierweg, 85737, Ismaning (Allemagne);

- Monsieur Kai Köppen, directeur, né à Munich (Allemagne) le 11 octobre 1962, résidant au 142 A, Joesphsbugerstrasse, Munich (Allemagne).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Guissart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 42, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007002271/220/86.

(060134366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Ton Zwart and Fabrice Geimer, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial

companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SCOFIELD CORPORATION, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12.500,- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Ton Zwart et Fabrice Geimer, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SCOFIELD CORPORATION, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription -Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:  
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Zwart, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 90, case 3. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007001754/242/285.

(060133005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

#### **Energy Enterprises Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.606.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001784/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Multi Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.046.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 17 novembre 2006*

Monsieur Mentasti Granelli Kerry, conseiller financier, né le 11 mars 1977 à Milan (Italie), domicilié au 25A, Lower Addison Gardens, W14 8BG London, Royaume Uni, est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature A pour une période indéterminée en remplacement de Madame Romaine Scheifer-Gillen démissionnaire.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l.*

A. de Bernardi / J.-M. Heitz

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2007001851/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Chantegrive Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.968.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 novembre 2006 ainsi que du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à cette même date que les mandats des administrateurs sortants Mme Geneviève Blauen-Arendt, également nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration, M. Fernand Heim et M. Gérard Muller, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes STENHAM, S.à r.l. (anciennement StenGest, S.à r.l.), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001785/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Atlantic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 18.004.

—  
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 novembre 2006 que M. Pierre Jean Gritti, expert-fiscal, avec adresse professionnelle au 20, rue Adrien-Lachenal, 1207 Genève, Suisse, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001787/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Luxembourg Placement Fund Management Company S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.180.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on October 27.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UBS AG., with registered at Bahnhofstr. 45, 8000 Zurich, Switzerland, here represented by Mr Serge Karp, employé, demeurant à Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 October 2006 in Luxembourg, which proxy shall remain attached to the present deed, hereafter named «the sole shareholder».

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the company LUXEMBOURG PLACEMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., with registered office in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, hereafter named the Company,

has been constituted according to a deed received by the undersigned notary on November 28th, 2002, published in the Memorial C number 1810 on December 23rd, 2002.

- That the share capital of constitution of the Company amounts to CHF 225,000.- (two hundred twenty five thousand Swiss francs), represented by 45 (forty five) shares of a par value of CHF 5,000.- (five thousand Swiss francs) each.

- That the undersigned UBS AG has become the sole shareholder of the Company and that it is the intention of the sole shareholder to dissolve and liquidate the company.

- It declares that the annual accounts dated September, 30th 2006 and the accounts dated October, 27th 2006 are approved.

- That by the present, the undersigned UBS AG declares the dissolution of the Company, with immediate effect.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

The declarations of the liquidator have been evidenced by a financial situation that stay attached to the foreseen.

- That the dissolution of the Company is realized and closed.

- That the discharge is granted to the members of the Board of Directors and to the Independent Auditor.

- That the book and documents of the Company will be kept for five years at the former registered office of the Company.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the translation in french / Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

UBS AG., une société anonyme avec siège social au Bahnhofstr. 45, 8000 Zurich, Suisse, ici représentée par M. Serge Karp, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2006, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:



- Que la société d'investissement à capital variable dénommée LUXEMBOURG PLACEMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg 291, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 90.180,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C n° 1810 du 23 décembre 2002;

- Que le capital social de la Société lors de sa constitution s'élevait à CHF 225.000,- (deux cent vingt cinq mille francs suisse), représenté par 45 (quarante cinq) actions d'une valeur nominale de CHF 5.000,- (cinq mille francs suisse chacune;

- Que la soussignée UBS AG., précitée, s'est rendue successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société et qu'elle a l'intention de dissoudre et liquider la Société;

- Que la soussignée déclare que les comptes annuels au 30 septembre 2006 et les comptes au 27 octobre 2006 ont été approuvés;

- Que par les présentes, UBS AG., précitée, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

Que les déclarations du liquidateur retenues sur une situation financière de la société, laquelle reste annexée,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Karp, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, vol. 155S, fol. 97, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007002004/208/74.

(060134170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

**Sercom Management Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.609.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001789/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Seabird S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 57.759.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Siganture

Référence de publication: 2007001792/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Pradera Central Militari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.024.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on November 27, 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled ne varietur, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Art. 1. Form.** There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Form.** The Company will exist under the name of PRADERA CENTRAL MILITARI, S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Pradera Central & Eastern Fund, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares**

1.1 When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

1.2 When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the manager(s).

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

**Art. 16. Powers - Representation of the Company.** In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 18. Liability.** A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

#### **Art. 19. General meeting of the partners**

1.1 If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

1.2 If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

**Art. 20. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 21. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 22. Balance-sheet.** Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

**Art. 23. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 25. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Numbers of shares	Amount paid in euro
PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l. ....	12,500	125	12,500
Total: .....	12,500	125	12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand six hundred euros (1,600.- EUR).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

- Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:
  - Mr. Colin Campbell, Manager, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, United Kingdom;
  - Mrs. Supretee Saddul, Manager, born in Mauritius on 6 November 1963, residing at 57 B, Rue des Faubourg, 6700 Arlon, Belgique; and
  - Mr. Roberto Limetti, Manager, born in Varese (Italy) on 15 July 1970, residing at 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italy.
- The registered office shall be at 33, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2006.

Ladite procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 2. Dénomination .** La Société prend la dénomination sociale de PRADERA CENTRAL MILITARI, S.à r.l.

**Art. 3. Objet .** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés de Pradera Central & Eastern Fund, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts**

1.1 Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

1.2 Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

**Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 18. Responsabilité.** Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

#### **Art. 19. Assemblées générales des associés**

1.1 Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

1.2 Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 20. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

**Art. 25. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré en euro
PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l. . . . . .	12.500	125	12.500
Total: . . . . .	12.500	125	12.500

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).



La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:
  - Monsieur Colin Campbell, né à Londres le 12 février 1956, ayant sa résidence à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, Royaume-Uni;
  - Madame Supretee Saddul, née à l'île Maurice le 6 novembre 1963, ayant sa résidence à 57 B, Rue des Faubourg, 6700 Arlon, Belgique; et
  - Monsieur Roberto Limetti, né à Varese (Italie) le 15 juillet 1970, ayant sa résidence à 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italie.
2. Le siège social est fixé à 33, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 35, case 2. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007001858/220/396.

(060133505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Saint Hilaire Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.517.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001793/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**San Marino Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007001794/231/10.

(060133440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Overtton Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.188.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001795/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Advent Oxo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the first December.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert (Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

ADVENT OXO (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registration with the Registrar of Companies is ending and whose registered address is at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 30, 2006.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ADVENT OXO, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no

effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by ADVENT OXO (CAYMAN) LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
  - Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England; and

- François Bourgon, company director, born on 29 December 1969 in Phalsbourg, France, with professional address at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-Attert (Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A comparu:

ADVENT OXO (CAYMAN) LIMITED, une société régie par les lois des Iles Caimans, en cours d'enregistrement auprès du Registrar of Companies et ayant son siège social au c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caimans,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 30 novembre 2006.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ADVENT OXO, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

ADVENT OXO (CAYMAN) LTD, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
  2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
    - Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
    - Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre; et
    - François Bourgon, gérant de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Dont acte, passé à Redange-Attert, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2006, vol. 909, fol. 24, case 6. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 6 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007001853/239/280.

(060133456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.714.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of November.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PATRON CAPITAL LPI, a company established in British Virgin Islands, with its office situated at Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Tortola, on November 13, 2006.

2) REFORM CAPITAL INVESTMENT ONE LIMITED, a company established in Jersey, with its office situated at Le Quesne Chambers, 9 Burrard Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 2YU,

here represented by Mr Michael Vandeloise, prenamed,

by virtue of a proxy given in Jersey, on October 26, 2006.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of PATRON REFORM C.E. SERVICING, S.à r.l., R.C. B Number 100.714, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated May 5, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 696 of July 7, 2004.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

The shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The subscribed capital from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is converted into fifty-nine thousand four hundred zlotys (59,400.- PLN) at the rate of exchange of PLN 4,752.- for EUR 1.- prevailing on May 5th, 2004, the incorporation date of the company, no balance sheet having been established nor published since.

*Second resolution*

The subscribed capital is increased by one hundred zlotys (PLN 100.-) to bring it from its present amount of fifty-nine thousand four hundred zlotys (PLN 59,400.-) to fifty-nine thousand five hundred zlotys (59,500.- PLN) by payment in cash of the correspondant amount.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of one hundred zlotys (PLN 100.-) is as of now available to the Company.

*Third resolution*

The par value of the shares is fixed at one hundred and nineteen zlotys (PLN 119.-).



As a consequence of the preceding resolutions article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The subscribed capital is set at fifty-nine thousand five hundred zlotys (59,500.- PLN) represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred and nineteen zlotys (PLN 119.-).each.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us the notary, the présent original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PATRON CAPITAL LPI, une société établie aux Iles Vierges Britanniques, avec son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 13 novembre 2006.

2) REFORM CAPITAL INVESTMENT ONE LIMITED, une société établie à Jersey, avec son siège social à Le Quesne Chambers, 9 Burrard Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 2YU,

ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 26 octobre 2006.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PATRON REFORM C.E. SERVICING, S.à r.l., R.C. B numéro 100 714, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 696 du 7 juillet 2004.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est converti en cinquante-neuf mille quatre cents zlotys (59.400,- PLN) au taux de change de PLN 4.752,- pour EUR 1,- en vigueur le 5 mai 2004, la date de constitution de la société, aucun bilan n'ayant été établi ou publié depuis.

#### *Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de cent zlotys (PLN 100,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cents zlotys (PLN 59.400,-) à cinquante-neuf mille cinq cents zlotys (59.500,- PLN) par versement en espèces du montant correspondant.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cent zlotys (PLN 100,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Troisième résolution*

La valeur nominale des parts sociales est fixée à cent dix-neuf mille zlotys (PLN 119.00,-).

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à cinquante-neuf mille cinq cents zlotys (59.500,- PLN) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent-dix-neuf zlotys (PLN 119.00,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Vandeloise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 15, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007001796/230/77.

(060133576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.714.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1654 du 16 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007001798/230/8.

(060133577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**P&F Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007001804/211/9.

(060133637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Aruba Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.479.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PAVEL OVERSEAS, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, (numéro IBC 295882),

en vertu d'un pouvoir général daté du 13 novembre 1998, dont une copie restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ARUBA PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 19 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 1<sup>er</sup> février 1991, dont le capital social a été converti en Euro suivant assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 mars 2002, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1012 du 3 juillet 2002;

- que le capital social de la société ARUBA PROPERTIES S.A. s'élève actuellement à EUR 30.986,69 représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 30.986,69 EUR, entièrement libérées;

- que la société PAVEL OVERSEAS, précitée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ARUBA PROPERTIES S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société PAVEL OVERSEAS agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ARUBA PROPERTIES S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- \* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- \* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- \* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société ARUBA PROPERTIES S.A. est à considérer comme clôturée.
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 40, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007001859/220/47.

(060133590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**QCP GCO Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.766.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007001816/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01019. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**QCP GCO Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007001815/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01018. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**The Majestic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.903.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007001937/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00029. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**QCP GCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.765.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007001813/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01017. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Sunmoon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.165.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2006*

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

SUNMOON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007001824/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08605. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.848.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 18 octobre 2006 que:

- Monsieur Paul Wulfing, directeur, service de trésorerie, demeurant au 615 Friar Drive, Yardley, PA 19067, Etats-Unis, a été nommé comme Président du Conseil de Gérance de la société. Le mandat de Monsieur Paul Wulfing est d'une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007001821/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07637. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 12.500,00.**

 Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 110.681.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire en date du 24 novembre 2006

1. Le siège social de la Société a déménagé de 28, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007001844/3380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08228. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Société Pan Européenne d'Assurance-Vie S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 34.402.

Signing Powers as at 28th July 2006

It results from the resolutions of the Board of Directors dated 7 August 2006 that, pursuant to the provisions of articles 15 and 16 of the articles of association of the Company, the Board of Directors has adopted a new signing authority effective as from July 28, 2006.

This signing authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted. It shall be exercised in accordance with the applicable rules and principles of secrecy governing the Company.

*I. General binding authority*

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two different authorized persons, each belonging to the categories listed in appendix, in accordance with the following terms:

Amounts less or equal to (in EUR)	1st signature	2nd signature for approval
0.01 - 10,000.00 . . . . .	A, B, C, D, E	A, B, C, D, E
10,000.00 - 50,000.00 . . . . .	A, B, C, D	A or B
50,000.00 - 250,000.00 . . . . .	A, B, C	A or B
250,000.00 - 4,000,000.00 . . . . .	A or B	A
Over 4,000,000.00 . . . . .	A	A

In any operation where there is no determined amount of commitment, the company is validly bound by the joint signature of any two different members of categories A, B, C or D, with at least one signature of category A.

*II. Special binding authority*

A. Endorsement of cheques received in any amount in favour of the company's bank account.

In this respect, an individual signature authority is granted to all authorized persons belonging to categories A, B, C, D or E.

B. Transactions executed on the company's bank accounts

Type of Transactions	1st signature	2nd signature for approval
1. Any wire transfer between bank accounts of the Company without any limit of amount . . . . .	Cbis	A, B or Cbis
2. Short term deposits subject to a maturity below 1 year (without any limit of amount) with banks with which the Company has bank accounts. . . . .	Cbis	-

3. Purchase and sale of money-markets funds (without any limit of amount), initiated by phone, with banks with which the Company has bank accounts. ....	Cbis	-
4. Any spot transaction, initiated by phone, on the currency market, for an amount lower than 25,000.00 EUR .....	Cbis	-
5. Confirmation in writing of transactions carried out under 2, 3 and 4 of current schedule. ....	Cbis	A or B

#### C. Human resources administration

The board grants to the Manager of Human Resources, with the authority to delegate, the individual authority to bind the company vis-à-vis third parties by signing any deeds or commitments relating to the day-to-day management of the human resources department. Conclusion and termination of employment contracts is not covered by this individual delegation.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

##### *Pouvoirs de signature du 28 juillet 2006*

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration, en date du 7 août 2006 que, conformément aux dispositions des articles 15 et 16 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a adopté de nouveaux pouvoirs de signature applicables à compter du 28 juillet 2006.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés. Ils seront exercés dans le respect des règles et des principes de confidentialité applicables à la Société.

##### *I. Pouvoir de signature général*

Tous les engagements financiers, frais ou opérations bancaires encourus en relation avec la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes autorisées appartenant chacune aux catégories fixées à l'annexe suivant les conditions ci-après:

Montant inférieur ou égal à (en EUR)	1 <sup>ère</sup> signature	2 <sup>ème</sup> signature pour accord
0,01 - 10.000,00 .....	A, B, C, D, E	A, B, C, D, E
10.000,00 - 50.000,00 .....	A, B, C, D	A ou B
50.000,00 - 250.000,00 .....	A, B, C	A ou B
250.000,00 - 4.000.000,00 .....	A ou B	A
Supérieur à 4.000.000,00 .....	A	A

Pour chaque opération dont le niveau d'engagement n'est pas déterminé, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres appartenant aux catégories A, B, C, ou D avec au moins la signature d'un membre appartenant à la catégorie A.

##### *II. Pouvoir de signature spécial*

A. Endossement de chèques de tout montant reçus sur le compte bancaire de la Société.

A cet égard, un pouvoir de signature individuel est accordé à toutes les personnes appartenant aux catégories A, B, C, D ou E.

B. Transactions effectuées sur les comptes bancaires de la Société.

Type de transactions	1 <sup>ère</sup> signature	2 <sup>ème</sup> signature pour accord
1. Ordre de virement entre des comptes bancaires de la société sans restrictions quant au montant. ....	Cbis	A, B ou Cbis
2. Dépôt à court terme auprès des banques où la société possède des comptes bancaires, à condition que l'échéance du dépôt soit inférieure à 1 an (sans restrictions quant au montant). ....	Cbis	-
3. Achat et vente par téléphone de fonds monétaires auprès des banques où la société possède des comptes, (sans restrictions quant au montant). ....	Cbis	-
4. Toute opération au comptant sur le marché des devises effectuée par téléphone, pour un montant inférieur à EUR 25.000,00. ....	Cbis	-
5. Confirmation par écrit des opérations effectuées en vertu des points 2, 3 et 4 du présent tableau. ....	Cbis	A ou B

#### C. Administration des ressources humaines

Le Conseil d'Administration accorde au Directeur des Ressources humaines, avec pouvoir de délégation, le pouvoir individuel d'engager la société vis-à-vis des tiers en signant tous actes ou engagements relatifs à la gestion journalière du

département des ressources humaines. La conclusion et la résiliation des contrats de travail ne sont pas couvertes par la délégation individuelle susmentionnée

*SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007001838/250/136.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**JER Baywatch GP-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 28 novembre 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 28 novembre 2006, JER BAYWATCH, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, RCS B 115.441 a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune, à BAYWATCH HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 20, rue de la Poste, RCS B 119.025.

Ainsi, les parts de la Société sont réparties de la manière suivante:

- BAYWATCH HOLDING, S.à r.l.: 100 parts

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

M. van Krimpen

Gérant

Référence de publication: 2007001861/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Intruma Administrations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.830.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire, en date du 24 novembre 2006*

1. Le siège social de la Société a déménagé de 28, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 27 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007001845/3380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 21 novembre 2006*

Le gérant unique de la Société (CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.) a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Référence de publication: 2007001846/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08289. - Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Takeoff Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 7 septembre 2006 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et ISTITHMAR PJSC, DUBAI AEROSPACE ENTREPRISES (DAE) LIMITED, MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LIMITED les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- ISTITHMAR PJSC, ayant son siège social au Emirates Towers, Level 4, Sheikh Zayed Road, P.O. Box 17000, Dubai, Emirats Arabes Unis détient 150 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25,-.

- DUBAI AEROSPACE ENTREPRISES (DAE) LIMITED ayant son siège social au E-3, 5th floor, Dubai Airport Free Zone, Dubai, Emirats Arabes Unis, détient 150 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25,-.

- MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LIMITED ayant son siège social au Theklas Lysioti, 35 Eagle Star House P.C. 3030, Limassol Chypre, détient 200 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25,-.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAKEOFF LUXCO 1, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007001895/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Prima Investment S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 31.475.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juin 2005 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Messieurs Guy Caprasse et Dominique Léonard aux fonctions d'Administrateur de la société en remplacement de Messieurs Patrick Haller et Marcel Krier, administrateurs démissionnaires

Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Messieurs Serge Tabery, Guy Caprasse et Dominique Léonard.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002001/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Labrea Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.731.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour LABREA HOLDING S.A.



Signature

Référence de publication: 2007001963/744/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06813. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Gonder Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.020.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour GONDER HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001964/744/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06811. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour OYSTER

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007001965/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05183. - Reçu 142 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Great German Stores E, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.889.

Le bilan au 30 juin 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007001970/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00993. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060133343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Tec Equipments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour TEC EQUIPMENTS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001966/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00877. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Escatel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.481.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007001967/1463/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01276. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Socoagri, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 104.790.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007001968/631/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08472. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Dexa Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 88.936.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 23 août 2002 entre:

Société domiciliée: DEXA INVEST S.A., Société Anonyme, 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 88963

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28967

a pris fin avec effet au 27 novembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001992/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Gem-World, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.710.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

M.-C. Mahy

BANQUE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2007001969/7/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08071. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Nutrigym S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 105.322.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007001971/759/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08339. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Nutrigym S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 105.322.

Le bilan au 31 décembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007001972/759/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08353. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

**Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Insight European Real Estate Finance S.à r.l.).

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.462.

In the year two thousand and six, on sixteenth of November.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., a public limited liability company established at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108 461, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 15 November 2006, (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.462, incorporated pursuant to a deed of Joseph Elvinger, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 6 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1048 of 17 October 2005.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to change the name of the Company into INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l.; and
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l.

#### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l. (the Company).»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., une société anonyme établie au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.461,

ici représentée par Maître Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 novembre 2006,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 462, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 6 juin 2005 (la Société), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1048 du 17 octobre 2005.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l.; et

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l.

#### Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l. (ci-après, la Société).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 16, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007002105/230/71.

(060134100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Insight European Real Estate Finance S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.462.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1669 du 16 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007002108/230/10.

(060134102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Insight European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.879.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1670 du 16 novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007002110/230/10.

(060134096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Nvision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 73.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007002114/202/10.

(060134361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**JBC Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.490.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 novembre 2006*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Pascal Verdin Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Dominique Billion, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Jacques Cavaliéri, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007002329/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00981. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Amer Sports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.287.

En date du 2 février 2006, l'associé AMER SPORTS FINANCE OY, avec siège social au 7, Valimotie, FIN-01510 Vantaa, Finlande, a cédé la totalité de ses 4.000 parts sociales de la société AMER SPORTS LUXEMBOURG, S.à r.l. à la société AMER SPORTS HOLDING, GmbH, avec siège social au 301, Lackengasse, A-5541 Altenmarkt, Autriche.

Dès lors, l'associé unique de la société AMER SPORTS LUXEMBOURG, S.à r.l. est AMER SPORTS HOLDING, GmbH et il détient la totalité des 4.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

*Signature.*

Référence de publication: 2007002273/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00248. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060133885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Kadant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 528.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.943.

En date du 24 juin 2004, l'associé KADANT (GIBRALTAR) LIMITED a cédé la totalité de ses 20.626 parts sociales de la société à KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG SCS.

Dès lors, KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG SCS devient l'associé unique et détient la totalité des 21.126 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

*Signature.*

Référence de publication: 2007002274/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00241. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Solutex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.453.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 juin 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 30 juin 2006 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Peter Hordijk en tant qu'administrateur.

L'assemblée nomme Monsieur Marcello Di Giacomo, demeurant à F-59290 Wasquehal, 6, allée Véronèse, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Peter Hordijk. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

L'Assemblée confirme et renouvelle pour le terme d'un an le mandat de Monsieur Thierry De Bolle, demeurant à B-1850 Grimbergen, 134, Beigemsesteenweg, en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007002583/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07632. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Phoedra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 113.617.

—  
*Cession de parts sociales*

En vertu d'un acte de cession sous seing privé daté du 22 novembre 2006, les 55 parts détenues par l'associé M. Angelo Zito, Bettange-sur-Mess, et les 45 parts détenues par l'associé Mme Sharane L. Elliott, Bettange-sur-Mess, soit au total 100 parts, sont cédées à la société d'investissements immobiliers:

- LEXPARC PROPERTIES LIMITED, 788-790 Finchley Road, Londres NW11 7TJ.

Cession acceptée, conformément à l'article 1690 du code civil.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

*PHOEDRA, S.à r.l.*

A. Zito

*Gérant*

Référence de publication: 2007002542/1429/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08209. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**IMG Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.072.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 novembre 2005 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

*Pour IMG INVESTMENT HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002544/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04050. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060134440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**Lunemond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.993.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour LUNEMOND S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001938/3083/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00862. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Laccolith S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 32.369.

Le bilan au 30 septembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001863/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01401. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**DEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 111.004.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 2 novembre 2006*

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

- Madame De Oliveira Tavares Caria, indépendante née le 9 juin 1976 demeurant à L-3593 Dudelange, 41, route de Volmerange,

est présente et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire, a pris la décision suivante:

Madame Teixeira Gomes Vilela Irène, 6, rue de Rumelange, L-4309 Esch-sur-Alzette est nommée gérante technique en remplacement de Madame De Oliveira Tavares Caria, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de Madame De Oliveira Tavares Carla, gérante administrative et Madame Teixeira Gomes Vilela Irène, gérante technique.

Signature.

Référence de publication: 2007001866/1513/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---

**Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Société mère: ACCENTURE LTD

Siège social: Canon's Court, 22 Victoria Street - Hamilton HM12, Bermuda

Le bilan au 31 août 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007001869/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01398. - Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

---